

Marais LEBLOND B.P. 5009 – 97305 Cayenne CEDEX

Tél.: 3230 (service gratuit + prix appel)

Cayenne, le 25 août 2022

Objet: Rentrée Scolaire des Jeunes Majeurs Année Scolaire 2022-2023

Votre enfant, âgé entre 18 et 25 ans, s'il est scolarisé ou étudiant, n'ouvre plus droit à l'allocation de rentrée scolaire.

Aussi, le Conseil d'Administration de la Caf de la Guyane a décidé de mettre en place une prestation extra-légale destinée à soutenir les familles ayant à charge un jeune majeur qui poursuit sa scolarité : « L'Aide à la Rentrée Scolaire et à l'Autonomie des Elèves et Etudiants Majeurs (ARSAEEM).»

Vous pouvez bénéficier de cette aide, si vous remplissez les conditions ci-après :

- Votre jeune est scolarisé ou étudiant (hors apprenti, hors formation professionnelle, hors étudiant salarié) et toujours à votre charge, au sens des prestations familiales ¹
- Votre jeune ne perçoit aucune allocation en son nom propre,
- Votre quotient familial est inférieur ou égal à 802 € 2

Pour faire votre demande, merci de compléter le questionnaire ci-après et de nous le retourner signé.

A réception, nous étudierons votre dossier et, si vous y avez droit, l'Arsaeem sera versée sur votre compte bancaire.

Votre Caisse d'Allocations familiales

¹ Avoir un jeune âgé de plus de 18 ans et de moins de 25 ans, à charge au sens des prestations familiales :

,

by moins de 20 ans si les parents perçoivent uniquement les « allocations familiales »

b moins de 21 ans si les parents perçoivent l'« allocation de logement à caractère familial »

[🤝] moins de 25 ans si les parents sont bénéficiaires du « **Rsa** »

² Votre quotient familial (Q.F.) est mentionné dans votre dossier, sur le caf.fr « mon compte », sur tous vos courriers

AIDE A LA RENTREE SCOLAIRE ET A L'AUTONOMIE DES ELEVES ET ETUDIANTS MAJEURS ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

	Je soussigné(e),
	Informe la Caisse d'Allocations familiales de la Guyane, que mon enfant :
	né(e) le
	Poursuit sa scolarité ou des études supérieures pour l'année scolaire 2022-2023
	Il (elle) est inscrit(e):
	Intitulé et Cycle des études suivies – Nom et Adresse de l'Etablissement fréquenté
	Il (elle) réside :
-	☐ Au domicile familial
ALLOCATIONS FAMILIALES	☐ II (elle) est hébergé(e) ☐ II (elle) est locataire
Caf de la Guyane	☐ Autre situation, à préciser :
Pour nous contacter:	Adresse:
Marais LEBLOND B.P. 5009	
97305 Cayenne Cedex	Déclaration sur l'honneur Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.
Département : Action Sociale	Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.
Tél. :	Fait à : Le : signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom-prénom, qualité et adresse :
3230 > Service grafuit + prix appel	signature est un representant de ranocataire, precisez cirdessous ses nom-pienom, quante et adresse .

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article L.554-1, L.835-5 du code de la Sécurité sociale - Article L 351-13 du code de la construction et de l'habitation - Article 441-1 du code pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations.

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Signature

La Caf se réserve le droit de procéder à des contrôles de situation à la fin de la campagne